Augmentation de capital annoncée

TUNISIE LEASING

-TL-

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène

La Société Tunisie Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2009, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par son Conseil d'Administration réuni le même jour, la Direction Générale a décidé de distribuer la deuxième tranche des actions gratuites et d'augmenter par conséquent le capital social d'un montant de 500 000 dinars pour le porter de 34 500 000 dinars à 35 000 0000 dinars par l'incorporation de réserves à prélever sur le compte «résultats reportés» et l'émission de 100 000 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du 1^{er} février 2010 à raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour soixante neuf (69) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Composition du capital social actuel :

Le capital social actuel est de 34 500 000 dinars, divisé en 6 900 000 actions de nominal 5 dinars chacune, il est composé de :

5 900 000 actions anciennes de jouissance 1^{er} janvier 2009

1 000 000 actions nouvelles souscrites de jouissance 1^{er} juillet 2009.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2010.

Cotation en bourse:

Les 5 900 000 actions anciennes et les 1 000 000 actions nouvelles souscrites composant le capital actuel de la société Tunisie Leasing seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 1^{er} février 2010.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 1^{er} février 2010, séparément des 5 900 00 actions anciennes et des 1 000 000 actions nouvelles souscrites jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2009, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes et aux actions nouvelles souscrites.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 1^{er} février 2010.

Prise en charge par la STICODEVAM:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du 1^{er} février 2010.